

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique,
Transports

Direction générale de l'aviation civile

Avenant du 29 juin 2021 à la convention de délégation de gestion SDFI/SNA-S du 9 février 2021 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant les projets SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2) et RTC (Remote Tower Center)

NOR : TRAA2120257X

(Texte non paru au journal officiel)

ARTICLE 1er :

La convention de délégation de gestion SDFI/SNA-S du 9 février 2021 relative au pilotage et à l'exécution budgétaire pluriannuelle des projets d'investissements de la DSNA concernant les projets SYSAT Groupe 2 (Tranches 1 et 2) et RTC (Remote Tower Center) est abrogée, en conformité avec l'article 5 de la convention précitée.

ARTICLE 2 :

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent avenant qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Fait à Toulouse, le 21 juin 2021

Le déléguant

Le déléguataire

E. Bruneau
Le directeur des services de la navigation
aérienne par intérim

F.-D. Diot
Le chef de service de la navigation aérienne
Sud